

Séance ordinaire du Conseil communal du 08.12.2025

Présidence : Christophe Blanc

Procès-verbal 31/2025

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour du 8 décembre 2025
2. Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2025
3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal
4. Démissions/élections au Conseil communal et/ou dans les commissions
5. Préavis n° 19/2025 : Budget 2026
6. Préavis n° 20/2025 : Auberge communale - Assainissement thermique et réfection des façades - Demande de crédit d'ouvrage de CHF 1'490'000.- TTC
7. Préavis n° 21/2025 : Demande de crédit de CHF 200'000.- TTC pour les travaux d'entretien courant de la Grande salle
8. Préavis n° 22/2025 : Groupement forestier Mèbre-Talent, adoption des statuts
9. Préavis n° 23/2025 : Demande de crédit d'exécution complémentaire pour la rénovation des collecteurs communaux à la route de Penau et au chemin de Montenailles
10. Réponse de la Municipalité au postulat : Développement de la commune : où va-t-on et jusqu'où ?
11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation Stéphane Simon « Plan lumière : lumière douce, budget clair »
12. Postulat Frédérique Beauvois « Coup de pouce aux parents, coup de boost au civisme : Alléger les frais de baby-sitting pour booster l'engagement citoyen » - Rapport de la commission ad hoc
13. Interpellation de Kate Muddiman-Frey « Pour le respect des règles de construction au Mont-sur-Lausanne (PA Valleyre) »
14. Interpellation de Stéphane Simon « Une ligne bien tracée : la géométrie budgétaire »
15. Interpellation de Mathieu Roulet « Comment limiter les impacts des travaux du gymnase de la cité pour les gymnasiens du Mont ? »
16. Communication de la Municipalité
17. Communication du Président et du bureau
18. Propositions individuelles et divers

Le Président, **Christophe Blanc**, ouvre la séance à 19h00 à la salle du Conseil communal, et salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les membres du Conseil communal, l'huissière et la secrétaire, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les membres du public présents.

Sont présents : 62 Conseillères et Conseillers
Sont excusés : Mme Catheline Reymond Oppikofer et M. Valentin Henny
Absent : M. Alain Chabloz
Vacant : 1 siège, jusqu'au 30.06.2026

Le quorum est atteint.

Le Président invoque la protection divine sur les débats du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour du 8 décembre 2025

Ajout

Point 15. Ajout de l'interpellation de M. Mathieu Roulet « Comment limiter les impacts des travaux du gymnase de la Cité pour les gymnasiens du Mont ? »

- **L'ordre du jour modifié est accepté à la très large majorité.**

La numérotation est décalée en fonction.

2. Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2025

Modification

Point 11. Intervention de Mme Laurence Muller Achtari, syndique

- ...la TEC « devrait rapporter » près de CHF 10'000'000.- et non pas « a rapporté ».
- **Le procès-verbal du 3 novembre 2025 tel que corrigé est accepté à l'unanimité.**

3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal

Rien à signaler.

4. Démissions/élections au Conseil communal et/ou dans les commissions

Le bureau du Conseil a reçu la démission¹ de M. Pietro de Gregorio (SEL) pour raisons de santé en date du 20 novembre 2025.

Pour son remplacement au sein du Conseil communal, le groupe MC-SEL présente

M. Nicolas Giroud (SEL) qui accepte son élection.

Dernier acte de la dissolution du groupe UDC avec la recomposition des commissions et du bureau pour la fin de la législature. Il a été décidé que seuls les groupe AM et MC-SEL siégeront dans les commissions de surveillance et ad hoc selon le même modèle que le Grand Conseil. Pour les commissions thématiques, CCU, CCRI et pétitions, comme la loi et le règlement laissent beaucoup de latitude aux

¹ Annexée au procès-verbal

communes, il a été décidé de maintenir les commissions inchangées en reconnaissance à l'engagement et l'expérience des membres de l'ex-groupe UDC. Cette nouvelle organisation du bureau et des commissions est consignée dans un PV qui se trouve sur l'espace réservé du Conseil communal.

À la suite de la rencontre du 4 novembre mentionnée dans les communications du bureau, M. Nicolas Dupuis (UDC) a annoncé son souhait de quitter le bureau du Conseil avec effet immédiat en date du 6 novembre 2025.² Décision a été prise que ce serait l'Alliance montaine qui remplacerait le siège de scrutateur laissé vacant.

Pour son remplacement, le groupe Alliance Montaine présente

M. Yves-Daniel Essomba (AM) qui accepte son élection au bureau ainsi qu'en tant que scrutateur.

À la suite de nombreux échanges, les groupes Alliance montaine et MC-SEL se sont accordés comme suit pour les commissions de surveillance :

COFIN : 4 AM et 3 MC-SEL

COGEST : 4 MC-SEL et 3 AM

Pour le remplacement de M. Fabio Cappelletti (Sans groupe), démissionnaire de la **COFIN**, le groupe Alliance montaine présente

M. Giuseppe Mantovani (AM) qui accepte son élection.

Pour faire suite au départ du Conseil communal de M. François Bezençon et pour son remplacement au sein de la **COGEST**, le groupe MC-SEL présente

M. Olivier Maggioni (SEL) qui accepte son élection.

En outre, le bureau a reçu en date du 6 décembre 2025, les démissions³ de la **COGEST** de Mmes Frédérique Beauvois (SEL) pour le 8 décembre 2025 et Chimène Maraviglia (MC) pour le 31.12.2025.

Pour les remplacer au sein de la **COGEST**, le groupe MC-SEL présente

M. Nicolas Giroud (SEL)

Mme Viviane Prats Alvarez (MC)

qui acceptent leur élection.

En remplacement de M. Pietro De Gregorio pour la commission des pétitions, le groupe MC-SEL présente

M. Olivier Maggioni (SEL) qui accepte son élection.

5. Préavis n° 19/2025 : Budget 2026

Le préavis ainsi que le rapport et les commentaires de la COFIN se trouvent sur le site internet communal.

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, explique que le projet de budget 2026 présenté marque une étape historique pour la commune avec l'adoption du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Le but était de conclure la législature avec MCH1 en juin 2026 avec la présentation des comptes 2025 et de léguer aux futures autorités municipales et communales le nouveau plan comptable.

² Démission annexée au procès-verbal

³ Annexées au procès-verbal

Il remercie sincèrement leur chef de service des finances, M. Laurent Vial, pour le travail titanesque que cela a représenté. Afin de pouvoir présenter ce préavis aujourd'hui, des nuits blanches y ont été consacrées. Il remercie aussi ses collègues du collège municipal et les chefs de service qui se sont mobilisés pour élaborer un projet de budget cohérent. L'objectif était ambitieux : réduire les dépenses d'un million et demi par rapport aux deux années précédentes, tout en procédant à un reset budgétaire. Le budget a été reconstruit poste par poste, en se fondant exclusivement sur les besoins avérés, sans reconduire automatiquement les crédits de l'année antérieure. La difficulté de comparer directement les comptes entre les deux systèmes comptables nous a forcé à mener cette réflexion approfondie et nécessaire. **Nous sommes à l'an zéro d'une nouvelle ère.** Le nouveau plan comptable MCH2 marquera un tournant décisif en matière de transparence financière. Il apportera notamment une décomposition plus fine des données financières et patrimoniales, une meilleure vision de la situation réelle, ainsi qu'une documentation et des justifications plus rigoureuses.

Le Conseil communal connaît parfaitement les défis de la Commune pour les années à venir : priorisation et maîtrise des investissements pour rester dans la capacité d'endettement, tout en contrôlant l'augmentation des charges liées aux investissements. Investir en construction pour faire venir une nouvelle ligne de bus induit un coût annuel d'exploitation, pour prendre un exemple simple. La croissance démographique plus lente que planifiée a un impact sur les recettes fiscales actuelles. Malgré ces défis structurels, les bons résultats financiers enregistrés ces dernières années constituent une base solide permettant d'aborder cette période critique du développement communal avec confiance. Cependant, cette trajectoire favorable ne peut se poursuivre que si nous restons collectivement conscients de l'équilibre fragile à préserver entre ambitions de développement et responsabilité financière. C'est ensemble que nous saurons relever ces défis.

Pour terminer, il remercie la COFIN pour son remarquable rapport, les remarques pertinentes permettront d'affiner la présentation du budget pour les années suivantes. La Municipalité a pu, dans un climat d'excellente entente, répondre avec une transparence totale à l'ensemble des questions soulevées. Cette dynamique positive témoigne de notre engagement commun envers la clarté des finances publiques et la confiance envers nos habitants.

M. Thierry Oppikofer donne lecture de la conclusion du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité d'approuver le budget 2026 tel que présenté par la Municipalité.

M. Jean-Pierre Moser regrette que les membres du Conseil ne puissent pas faire leur travail correctement, le projet du budget 2026 ne pouvant plus être comparés aux budgets antérieurs. Dans son rapport, la COFIN le regrette également. Avec les outils d'ingénierie financière disponibles aujourd'hui, la reformulation des budgets et comptes communaux initialement émis selon la norme MCH1, ne devrait pas représenter une difficulté insurmontable. Les articles 957 et suivants du Code des obligations exigent la comparaison des comptes de l'année en cours avec ceux des années précédentes, sur la base du même référentiel comptable pour permettre la permanence, la présentation et l'évaluation des comptes annuels et la comparabilité des exercices. Il relève l'excellent travail effectué par les membres de la COFIN s'étant employés à décortiquer les écarts les plus significatifs entre les chiffres 2025 (MCH1) et les chiffres 2026 (MCH2). Même si le budget global présente un déficit inférieur de plus de CHF 1,5 mio par rapport au déficit de 2025, et une marge d'autofinancement respectable, il semblerait que l'on demande au Conseil communal de signer un chèque en blanc. En effet, le diable se cache souvent dans les détails et dans la comparaison inter-exercices, ainsi que dans les commentaires additionnels qui ont fondu comme neige au soleil. Une majorité des membres du Conseil approuvera certainement le budget 2026 tel que présenté. Cependant, il invite ceux estimant être empêchés de faire leur travail d'élus dans de bonnes conditions, à cause de la décision de la Municipalité de ne pas reformuler le budget 2025 au format MCH2, de s'abstenir lors du vote final du budget 2026 pour marquer leur mécontentement et leur désapprobation par rapport à cette situation.

M. Olivier Maggioni réagit à une remarque du rapport de la COFIN, évoquant une probable augmentation de la taxe forfaitaire dédiée au traitement des déchets en 2027. Selon lui, cette augmentation découle d'une interprétation excessive de la notion d'autofinancement s'appliquant à ce domaine. Un arrêt du Tribunal fédéral a précisé que l'autofinancement doit couvrir les charges dans un intervalle allant de

70% à 100%. Le 100% ne pouvant être atteint que si la commune se dote d'outils performants pour estimer le coût d'élimination des déchets communaux, ce qui selon lui n'est pas le cas. Cas échéant, le surveillant des prix pourrait être sollicité. Il propose de reprendre la question en début d'année prochaine.

Mme Kate Muddiman-Frey, au vu des contrats pluriannuels approuvés par le Conseil communal et signés par la Municipalité, souhaite prendre connaissance du montant total des futurs engagements financiers prévus, et souhaite également connaître la projection de l'endettement communal à fin 2028 par exemple.

M. Daniel Besson, municipal, concernant les investissements votés et approuvés par le Conseil communal, informe que la réponse se trouve en page 21 du rapport de la Municipalité sur le budget 2026 – Dépenses d'investissement. Le plafond d'endettement fixé à CHF 120 mios devrait se trouver à CHF 92 mios à fin 2026. Le plan d'investissement prévu pour 2026 se monte à CHF 47 mios, ce qui est bien au-delà de l'autofinancement, la Commune devra donc emprunter. L'année suivante, c'est CHF 40 mios qui devraient être prévus. Le plafond d'endettement se situera alors à CHF 132 mios, ce qui est au-dessus du plafond d'endettement actuel. Au début de la prochaine législature, le Conseil communal devra voter un nouveau plafond d'endettement et si, pour des raisons politiques, ce dernier devait rester à CHF 120 mios, il n'y aura plus de possibilité d'investir dans le futur. Pour 2028 : la projection de l'endettement devrait se situer autour de CHF 152 mios.

Commentaire général, p. 2-23

M. Nicolas Dupuis, concernant le Collège de Champs-d'Aullie dont CHF 45 mios ont déjà été votés par le Conseil communal (préavis 11/2025), demande pourquoi on retrouve une somme de CHF 20 mios dans les dépenses d'investissement en page 21.

M. Daniel Besson, municipal, explique que le montant de CHF 45 mios approuvé est splitté sur les deux prochaines années et que CHF 20 mios concernent l'investissement pour 2026.

Budget 2026 – vue détaillée, p. 24-31

02230.3131.00 – Informatique et télécommunication

M. Mathieu Roulet demande combien coûterait la mise en place d'un système de vote électronique car il souhaiterait déposer un amendement pour retirer le montant budgété du compte susmentionné.

M. Karim Mazouni demande si le montant concerne l'étude pour le vote électronique ou s'il s'agit de l'acquisition du système ?

M. Barry Lopez, qui est contre le vote électronique, estime que ce sujet devrait être débattu devant le Conseil communal et pas simplement figurer dans une ligne du budget communal.

M. Olivier Descloux, municipal, confirme un montant de CHF 15'000.- pour l'étude et le système. A noter que si le Conseil communal approuve le budget, la Commune en deviendra propriétaire.

M. Fabio Cappelletti trouve que, de manière générale, chaque nouvelle dépense devrait faire l'objet d'un vote du Conseil communal avant de figurer dans le budget, et ne devrait pas passer par des droits d'initiative : postulats, interpellations, etc. Cela éviterait d'avoir des débats au niveau du budget sur des thèmes spécifiques. Il soutient donc l'amendement proposé.

L'amendement proposé est mis au vote et est accepté.

- Réduire la position 02230.3131.00 de CHF 15'000.00 pour enlever l'étude et l'acquisition du système de vote électronique.

Acceptent : 27 Refusent : 18 Abstentions : 13

02910.4470.00 Auberge communale – Loyers et fermages des biens-fonds PA

M. Richard Nicole demande si les CHF 30'000.- concernent bien les loyers de l'appartement des tenanciers et de l'Auberge, et souhaiterait également prendre connaissance des chiffres budgétés pour 2025 puisqu'ils ne figurent plus en comparaison dans le budget.

M. Olivier Descloux, municipal, informe qu'une réponse se trouve dans le préavis n° 20/2025 qui sera débattu lors de cette séance. Le montant du loyer, qui est variable, était souvent budgété à CHF 40'000.- mais au vu des travaux à venir, ce dernier a été revu à la baisse pour 2026.

1 Ordre et sécurité publiques, p.30

Aucun commentaire n'ayant été formulé concernant le poste 15000, le budget du SDIS de la Mère pour l'exercice 2026 (p. 69) est accepté.

2 Formation, p. 32

217xx.3144.01 Entretien courant du bâtiment

Mme Eliane Parolini-Sutter demande à quoi correspond ce compte que l'on retrouve sous chaque collège.

Mme Brigitte Besson relève que les budgets prévus pour le collège du Mottier B et du complexe sportif se montent respectivement à CHF 80'000.- et CHF 74'000.-.

M. Olivier Descloux, municipal, explique que cela comprend notamment le matériel d'entretien, divers contrats de prestations et de maintenance. Le collège du Mottier B et le complexe sportif sont des bâtiments très utilisés engendrant ainsi un certain coût.

M. Karim Mazouni souhaite savoir si la COFIN est d'accord avec le principe de mélanger les produits d'entretien et les contrats de maintenance dans un seul et même compte ?

M. Thierry Oppikofer, président de la COFIN, informe qu'ils ne se sont pas penchés sur le regroupement des postes pour l'entretien courant car en comparaison des budgets précédents, les montants des différents postes concernés restent assez similaires.

3 Culture, sport, loisir, églises, p. 38

Pas de commentaire

4 Santé, p. 42

Pas de commentaire

5 Sécurité sociale, p. 42

57300.3636.11 Aide solidaire Ukraine

M. Aydin Durmaz demande si d'autres communautés étrangères peuvent profiter de cette aide ?

M. Daniel Besson, municipal, informe que ce fonds, qui était composé des jetons de présence des membres du Conseil communal, est dorénavant épuisé. Le montant indiqué correspond à l'achat de livres pédagogiques permettant aux bénévoles de pouvoir continuer à donner des cours de français aux réfugiés ukrainiens mais bien entendu que d'autres peuvent en bénéficier.

M. Barry Lopez rappelle que la demande pour ce fonds d'urgence pour l'Ukraine avait été déposée par le biais d'un postulat, au nom du Conseil communal. Dès lors, il ne faut pas hésiter à refaire une demande dans ce sens si cela s'avèrerait à nouveau nécessaire.

6 Trafic, p. 44

61503.3131.00 Mobilité – Planification et projections de tiers – frais d'étude

M. Christian Albrecht demande où en est le projet concernant le futur M3 qui irait jusqu'à Maillefer.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, informe que cette ligne de métro s'arrêtera à la Blécherette - Tuilière. Concernant la faisabilité technique qu'un jour le M3 puisse

continuer sa route jusqu'à Maillefer, des discussions ont eu lieu entre la syndique et le Canton mais ceci ne figure pas dans le budget communal actuellement.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire, p. 46

Aucun commentaire n'ayant été formulé concernant le poste 72000, le budget de la STEP pour l'exercice 2026 (p. 63) est accepté.

76100.3637.00 Développement durable – Subventions ménages privés et entreprises privées

M. Solomandimby Marguerat relève qu'il s'agit d'une charge s'élevant à CHF 550'000.-.

M. Olivier Descloux, municipal, explique que ceci est en partie balancé avec les revenus de CHF 520'000.- liés à la taxe développement durable – compte 76100.4290.02.

8 Economie publique, p. 49

Pas de commentaire

9 Finances et impôts, p. 49

99000 Postes non ventilables

M. Christian Albrecht souhaite savoir à quoi correspond cette rubrique.

M. Daniel Besson, municipal, explique que le compte 99000.3320.00 a été créé parce qu'ils ne savent pas encore où enregistrer les amortissements planifiés PA – immobilisations incorporelles de CHF 40'055.-. Ces derniers seront ventilés dans les bons comptes une fois que le préavis sera présenté en 2026.

Charges et revenus par nature, p. 53

Pas de commentaire

- **Le Budget 2026** (préavis n° 19/2025) **tel qu'amendé est accepté à la majorité.**

Acceptent : 40 Refus : - Abstentions : 20

6. Préavis n° 20/2025 : Auberge communale - Assainissement thermique et réfection des façades - Demande de crédit d'ouvrage de CHF 1'490'000.- TTC

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

Mme Kate Muddiman-Frey donne lecture des conclusions du rapport de la **commission ad hoc** – qui à la majorité des membres présents s'est déclarée favorable au préavis tel que présenté. Une commissaire s'est abstenue, souhaitant obtenir des précisions financières complémentaires avant le vote du Conseil communal.

M. Jean-Pascal Blanc donne lecture de la conclusion du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité d'approuver ce préavis tel que présenté.

M. Nicolas Mojon souhaite savoir quelles mesures compensatoires seront prévues afin d'éviter que l'Auberge communale rencontre des difficultés financières à la suite des travaux à venir.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, informe que des compensations sont discutées, notamment en collaboration avec Gastroconsult. Les travaux devraient durer jusqu'à 6 mois, ne pas encaisser de loyer durant cette période serait une piste. Mais avant tout chose, le Conseil communal doit se prononcer sur la nécessité d'effectuer ces travaux ou pas.

M. Richard Nicole se demande si l'argent investit depuis plusieurs années dans l'Auberge communale sera un jour récupéré, et souhaite savoir si ce nouvel investissement de CHF 1.5 mio sera le dernier. Il semble que les conditions soient extrêmement favorables envers les tenanciers.

M. Olivier Descloux, municipal, ne peut pas garantir que cet investissement soit le dernier. La Municipalité estime qu'il est important d'entretenir ce patrimoine datant de 200 ans, et qu'il faudra peut-être effectuer des travaux d'entretien dans le futur si on désire le garder encore 200 ans. A noter que depuis 2008, la Commune enregistre un bénéfice.

M. Karim Mazouni relève que 75% des soumissions sont rentrées. Quel est le degré de risque sur le 25% restant ?

M. Olivier Descloux, municipal, précise que les études pour l'obtention des plans définitifs sont incluses dans ce montant. Il ne s'agit pas de prendre en compte les offres rentrées mais de comprendre plutôt que 75% du risque est évacué.

M. Philippe Hayward a l'impression que la nouvelle terrasse surélevée présentée sur le croquis (p. 11 du préavis) semble bien plus petite que celle d'aujourd'hui, ce qui pourrait présager un manque à gagner.

M. Olivier Descloux, municipal, précise que la nouvelle terrasse ira jusqu'à l'arrière du bâtiment. A la suite des travaux, les charges d'énergie baisseront, ce qui devrait améliorer les conditions d'exploitation du bâtiment.

Mme Véronique Zwald, concernant les pierres de taille en mauvais état, n'est pas convaincue par leur remplacement par des éléments en molasse – qui ont tendance à s'effriter dans le temps.

M. Olivier Descloux, municipal, informe que du crépi isolant sera posé sur les façades historiques. La réfection des pierres de taille en molasse permet de garder le charme du bâtiment.

- **Le préavis n° 20/2025** : Auberge communale - Assainissement thermique et réfection des façades - Demande de crédit d'ouvrage de CHF 1'490'000.- **TTC est accepté à la très large majorité.**

Acceptent : 55 Refuse : 1 Abstentions : 4

7. Préavis n° 21/2025 : Demande de crédit de CHF 200'000.- TTC pour les travaux d'entretien courant de la Grande salle

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

Mme Ariane Annen Devaud donne lecture des conclusions du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Gérard Tissot donne lecture de la conclusion du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité d'approuver ce préavis tel que présenté.

M. Philippe Hayward souhaite savoir si une étude a été effectuée concernant l'acoustique de la salle et la pose possible de panneaux phonoabsorbants.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, informe qu'il n'a pas reçu de retours à ce jour à ce sujet. Au contraire, l'acoustique de la salle concernant certains événements semblerait même plutôt bonne.

Mme Natalie Betscha demande s'il sera prévu d'installer des WC pour les personnes en situation de handicap.

M. Olivier Descloux, municipal, précise qu'il n'y a pas de projet de modification dans ce sens pour le moment, la priorisation allant plutôt vers un entretien courant.

- **Le préavis n° 21/2025** : Demande de crédit de CHF 200'000.- TTC pour les travaux d'entretien courant de la Grande salle **est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis n° 22/2025 : Groupement forestier Mèbre-Talent, adoption des statuts

Le préavis ainsi que le rapport de commission se trouvent sur le site internet communal.

M. Fernand Henny donne lecture des conclusions du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Olivier Descloux, municipal, informe d'une correction à apporter dans les statuts : deux articles sous *V. MODIFICATION DES STATUTS, SORTIE, DISSOLUTION* et sous *VI. DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES* portent les mêmes numéros 36 et 37.

- **Le préavis n° 22/2025** : Groupement forestier Mèbre-Talent, adoption des statuts **est accepté à l'unanimité**

9. Préavis n° 23/2025 : Demande de crédit d'exécution complémentaire pour la rénovation des collecteurs communaux à la route de Penau et au chemin de Montenailles

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

Mme Daniela Roux donne lecture des conclusions du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal par cinq avis favorables et une abstention d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Marc Maillard donne lecture de la conclusion du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité d'approuver ce préavis tel que présenté.

M. Aydin Durmaz relève que le montant initialement prévu de CHF 2'200'000.- a été mal évalué puisque ce préavis demande aujourd'hui un crédit complémentaire de CHF 1'400'000.- HT, soit une augmentation d'environ 60%.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, explique que le projet est différent de celui prévu initialement. Les normes en vigueur ont évolué entretemps, il y aura notamment une refonte de la chaussée avec un trottoir et une mise en conformité de l'éclairage public. Il ne s'agit pas simplement de changer les collecteurs, il s'agit d'appréhender les projets d'une autre manière et de les penser dans leur globalité.

- **Le préavis n° 23/2025** : Demande de crédit d'exécution complémentaire pour la rénovation des collecteurs communaux à la route de Penau et au chemin de Montenailles **est accepté à l'unanimité moins trois abstentions.**

10. Réponse de la Municipalité au postulat : Développement de la commune : où va-t-on et jusqu'où ?

Le postulat et la réponse de la Municipalité se trouvent sur le site internet communal.

Mme Roxane Berger donne lecture des conclusions du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Rolf Schneider intervient en tant que président de la CCU afin de donner son avis sur cette question. *Son intervention complète se trouve en annexe du procès-verbal.*

M. Stéphane Simon, se référant au calendrier prévisionnel de la planification territoriale, demande pourquoi il y a parfois des années d'attente pour la construction de certains secteurs. Le secteur Echelettes, prévu pour 2030, a 5 ans de décalage avec le secteur de La Croix par exemple. Le pôle de développement avec notamment les secteurs de La Grange de Montricher et La Pliauliausaz sont prévus pour 2037 et 2038.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, explique que les propriétaires des Echelettes, au vu de ce qu'il se passe avec la Valleyre, souhaitent aller de l'avant. Les secteurs faisant partie du pôle de développement sont encore au stade de la planification. Malgré leurs entrées en vigueur, ils doivent faire l'objet d'un plan de détails, l'utilisation des parcelles n'étant pas encore clairement définie : logements, activités, ou moitié logements/moitié activités.

M. Christian Albrecht souhaite savoir quand est-ce que Le Mont-sur-Lausanne sera considéré comme une ville ?

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, informe qu'aujourd'hui la commune compte environ 9850 habitants. Il faut atteindre les 10'000 habitants pour avoir le statut de ville, ce qui devrait être le cas en 2026.

M. Olivier Maggioni, concernant le graphique se trouvant en page 4 de la réponse de la Municipalité, se demande à quoi peut correspondre l'hypothèse démographique de la descente de la courbe bleue (scénario bas) en 2040, ceci correspondant à une différence de 1000 personnes en moins par rapport à la tendance de cette courbe. Faut-il comprendre qu'il s'agirait d'une prévision des décès ?

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, explique que l'étude a été faite par des scientifiques qui ne peuvent bien entendu pas prédire de scénario sûr.

- **La réponse au postulat** : Développement de la commune : où va-t-on et jusqu'où ? **est accepté à l'unanimité. Le postulat est classé.**

11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation Stéphane Simon « Plan lumière : lumière douce, budget clair »

L'interpellation ainsi que la réponse de la Municipalité sont disponibles sur le site internet communal.

M. Stéphane Simon est satisfait par la réponse donnée par la Municipalité et tient à présenter ses excuses à M. Olivier Descloux car avant de déposer cette interpellation, il n'avait pas pris connaissance des droits d'initiative, parlant du même sujet, déposés par MM. Jean-Marie Urfer et Jean-Pierre Muller en 2022, ni pris connaissance de celui de M. Olivier Descloux déposé en 2018 lors de l'ancienne législature.

12. Postulat Frédérique Beauvois « Coup de pouce aux parents, coup de boost au civisme : Alléger les frais de baby-sitting pour booster l'engagement citoyen » - Rapport de la commission ad hoc

Le postulat ainsi que le rapport se trouvent sur le site internet communal.

Mme Roxane Berger donne lecture des conclusions du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité des membres présents de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude.

- **Le postulat** « Coup de pouce aux parents, coup de boost au civisme : Alléger les frais de baby-sitting pour booster l'engagement citoyen » **est renvoyé à la Municipalité à la très large majorité.**

Acceptent : 53 Refus : - Abstentions : 7

13. Interpellation de Kate Muddiman-Frey « Pour le respect des règles de construction au Mont-sur-Lausanne (PA Valleyre) »

L'interpellation et la réponse sont disponibles sur le site internet communal.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, informe que les barrières laissant passer l'air et la vue installées à la Valleyre ont été assimilées à des grillages selon le code rural, et ne demandent dès lors pas d'autorisation particulière. Il ne s'agit pas de palissades qui sont soumises à des règles spécifiques. Elle tient également à préciser, faisant référence à une phrase laissant entendre que la Municipalité estimerait délicat de demander quelque chose de contraire aux propriétaires, que les travaux effectués par le service de l'urbanisme sont souvent contraires aux souhaits des propriétaires. La Municipalité essaie de trouver des solutions à l'amiable avec les propriétaires. Ces derniers ont été rendus attentifs aux problématiques du passage de la petite, moyenne et grande faune et aux conditions à respecter concernant la zone forêt. A noter également que le chemin de mobilité existant n'est pas une servitude, il s'agit d'une ligne de désir - aller dans le sens de la servitude nécessiterait d'abattre des arbres.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, confirme que l'affaire est suivie avec la Direction générale de l'environnement – DGE-FORET (Inspection cantonale des forêts).

Mme Kate Muddiman-Frey relève que les barrières installées sont des clôtures de chantier servant à sécuriser un chantier - qui n'existe pas actuellement. De plus, dans le cas où un chantier devait se trouver à l'arrêt depuis plus de six mois, ces barrières devraient faire l'objet d'un avis d'enquête. Selon les procédures, ces clôtures sont considérées soit comme du grillage, soit comme du treillis, ce qui est finalement bien arrangeant. Pourquoi requalifier des clôtures de chantiers en grillage ?

M. Stéphane Simon intervient et déclare ses intérêts en tant que co-président de l'association MontAvenir, association ayant déposé une pétition munie de 160 signatures auprès de la Municipalité, afin que celle-ci fasse respecter les lois et règlements à La Valleyre. *La suite de son intervention se trouve en annexe du procès-verbal.*

M. Barry Lopez trouve dommage de venir au Conseil communal avec cette interpellation puisque le premier paragraphe de l'art. 43 du Règlement communal sur les constructions et aménagement du territoire semble assez explicite : *Tous les projets de murs et clôtures en limite de propriété, ainsi que les teintes et matériaux utilisés pour la construction de ces derniers, doivent être préalablement autorisés par la Municipalité.*

Mme Kate Muddiman-Frey précise que l'ouvrage concerné ne constitue pas un simple grillage ou treillis au sens du code rural ; la clôture ne se situe pas en limite de propriété, mais traverse une parcelle grevée d'une servitude de passage public ; compte tenu de son ampleur et de son caractère durable, cette installation relève du champ d'application de la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), laquelle prévaut en l'espèce sur les dispositions du règlement communal et du code rural. Elle indique également que cette analyse est corroborée par des avis juridiques externes ainsi que par la jurisprudence en la matière et que, dès lors, cette construction devrait être soumise à autorisation et à une procédure de mise à l'enquête.

Mme Brigitte Besson souhaite déposer une résolution en rapport avec la question 3 de l'interpellation « Quelles mesures la Municipalité prévoit-elle pour garantir le passage de la faune ? » car depuis le 30 juillet 2025, il n'y a plus de passage possible pour la faune.

M. Marc Maillard relève qu'une information à ce sujet se trouve déjà dans la réponse de la Municipalité à cette interpellation : « *Concernant le passage de la faune, la Municipalité reprendra contact avec les propriétaires pour leur exiger le respect du passage de la faune* ».

Mme Brigitte Besson maintient sa résolution.

La résolution suivante est mise au vote et est acceptée.

- Le Conseil communal émet le vœu que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre déplacement de la faune le long des 400m de barrières du Vallon de la Valleyre, notamment avec des ouvertures adéquates, et ce au plus vite, selon la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) » est mise au vote.

Acceptent : 30 Refusent : 23 Abstentions : 7

14. Interpellation de Stéphane Simon « Une ligne bien tracée : la géométrie budgétaire »

L'interpellation est disponible sur le site internet communal.

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, au nom de la Municipalité, remercie les signataires de cette interpellation car elle permet de clarifier les enjeux de transparence et de contrôle budgétaire. Concernant le dernier paragraphe de l'interpellation et l'accès aux documents administratifs, la Direction des affaires communales et droits politiques (DGAIC) précise que les Conseillers ne peuvent avoir accès aux documents que dans la mesure où ces derniers sont nécessaires à l'exercice de leur mandat (article 40c LC). L'article 93e donne un droit à l'information élargi à ses deux commissions de surveillance. Cependant, leurs membres sont soumis au secret de fonction, dont la violation constitue une infraction pénale. La COFIN a donc obtenu, dans l'exercice de ses prérogatives légales de surveillance et de contrôle, la convention signée entre le SAF et la Municipalité détaillant l'historique et l'état actuel de la situation concernant les obligations financières de la Commune relatives aux travaux géométriques du remaniement parcellaire, conformément à l'Arrêté du Conseil d'État vaudois du 19 mars 1982 et de la décision municipale du 3 mars 1984 pour les frais de comité.

Les travaux géométriques concernent l'examen des demandes de permis de construire, la mise à jour de la liste des propriétaires, le traitement des demandes de modifications des limites et servitudes après travaux, les mutations après travaux, les plans de synthèse des servitudes, la détermination des indemnités agricoles, et les travaux d'abornement. Les périmètres concernés sont le secteur agricole et les treize secteurs à bâtir délimités en 2013 et entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2019.

Le montant de CHF 200'000.- figurant au budget représente un acompte versé au SAF (Syndicat d'améliorations foncières) pour régler les factures des travaux géométriques contrôlées et validées par la Municipalité avant paiement - une transparence et un suivi sont donc assurés. Il constitue un plafond conventionnel flexible pour assurer une constance des charges budgétaires. Le SAF peut demander un acompte inférieur si les besoins sont moindres et ce montant n'est pas indexé automatiquement. À mesure que les travaux avancent, les besoins diminuent et les acomptes seront ajustés annuellement.

Pour les années 2023 et suivantes, la Commune prend en charge chaque année les frais de douze séances de Comité et d'une assemblée générale plénière, ainsi que les frais de Comité effectifs relatifs au secteur agricole. Ces frais sont intégrés dans l'estimation globale de CHF 1'187'887.- Durée estimée : Jusqu'à dissolution du Syndicat, idéalement en 2033 (date indicative).

Le secteur agricole demeure subventionné par la Confédération et le Canton conformément aux bases légales en vigueur, tandis que les secteurs à bâtir ne bénéficient pas de ces subventions. La Commune prend en charge les frais des travaux géométriques et de la Commission de classification jusqu'à dissolution du Syndicat, déduction faite des subventions fédérales et cantonales accordées au secteur agricole. Dans son rapport sur le budget 2026 (préavis n° 19/2025), la COFIN a validé cette approche.

Le remaniement profite à tous (agriculteurs, propriétaires de terrains à bâtir, collectivité via l'infrastructure). Faire appel à un syndicat d'amélioration foncière coûte moins cher qu'une mobilisation de ressources humaines communales. En outre, le remaniement a fait bénéficier à la commune du Mont-sur-Lausanne d'un apport de terrain de 13'514 m² à bâtir, ce qui a permis d'obtenir des terrains pour des ZUP et zones d'activités, Pôle de développement - PA La Croix avec 4'105 m², Les Echelettes avec 3'280 m² et Champ d'Aullie pour la construction d'un collège sur une surface de 6'129 m². Les deux autres grands propriétaires bénéficiaires sont la Ville de Lausanne et le Canton.

M. Olivier Maggioni revient sur la première question de l'interpellation qui demande de pouvoir prendre connaissance des détails de la convention du SAF. Les membres du Conseil communal devraient pouvoir y accéder, dès le moment où les documents sont caviardés et restent entre leurs mains.

M. Daniel Besson, municipal, répète que la COGEST et la COFIN peuvent consulter la convention dans le cadre de leur prérogative. Les conseillers communaux n'ont pas nécessairement besoin d'y accéder et la Municipalité ne souhaite pas transmettre ces documents au Conseil communal.

15. Interpellation de Mathieu Roulet « Comment limiter les impacts des travaux du gymnase de la Cité pour les gymnasiens du Mont ? »

L'interpellation est disponible sur le site internet communal.

M. Jean-Marie Urfer, municipal Education, culture et proximité, précisant que les gymnases sont gérés par le Canton, informe qu'à ce stade aucune décision n'a été prise pour les zones d'enclassement en lien avec les futures ouvertures, cela sera fait dans les prochains mois. Les temps de trajet en transports publics sont un paramètre important pour définir ces zones d'enclassement. En transports publics, Le Mont-sur-Lausanne n'est qu'à une trentaine de minutes d'Echallens, dans le cas où certains gymnasiens devraient s'y rendre durant les travaux du gymnase de la Cité - ce qui reste plus rapide que de se rendre à Crissier par exemple. A noter que pour des raisons d'effectif ou selon les options choisies, les élèves peuvent se retrouver dans d'autres zones d'enclassement que celles attendues. Le Mont-sur-Lausanne n'a à priori pas de gymnase attitré, les élèves montains sont installés dans le Grand Lausanne qui est découpé en plusieurs zones. C'est pourquoi, la Municipalité réitère sa volonté de soutenir le développement des transports publics de qualité sur le territoire communal, avec des cadences importantes pour toutes les destinations en direction de Lausanne et du nord.

Mme Ariane Annen Devaud souhaite rappeler que le gymnase n'est pas la seule option existante en fin de scolarité et qu'il devrait y avoir une forme d'équité de traitement apprentis / gymnasiens. Alors que le gymnasien trouvera toujours une place dans un gymnase, l'apprenti devra se décarcasser pour trouver une place d'apprentissage qui ne se situera certainement pas dans une zone proche de chez lui.

16. Communication de la Municipalité

Les communications se trouvent sur le site internet communal. Ci-dessous, quelques compléments :

Une étude « **Objectif logements** » est diffusée lors de la séance par Mme Laurence Muller Achtari, syndique. Cette présentation apporte également quelques informations concernant le Mont Local ainsi que les activités en cours concernant le Mont Avent.⁴

Mme Viviane Prats Alvarez souhaite connaître les loyers estimés pour les logements dits abordables, modérés, accessibles, 7% en dessous des loyers pratiqués, et souhaite également prendre connaissance des prix du marché locatif au Mont-sur-Lausanne car en consultant les annonces, elle relève que les loyers peuvent beaucoup varier.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, ne sait pas quel montant cela peut représenter en rapport du prix du marché, qui doit probablement varier selon le nombre de pièces ou de m2. Une réponse sera donnée ultérieurement.

M. Karim Mazouni souhaiterait accéder aux détails de cette étude par le biais de l'espace réservé du Conseil communal se trouvant sur le site internet communal par exemple.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, prend note de la demande mais précise qu'il est prévu d'en discuter en premier lieu avec la CCU (Commission consultative d'urbanisme).

Mme Véronique Zwald remercie la Municipalité d'avoir postulé auprès de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et, surtout, la remercie d'avoir gagné le postulat pour le projet Mont Local. Il s'agit d'une excellente carte de visite pour tous les efforts effectués, notamment en termes de cohésion sociale. Elle se réjouit qu'un nouveau local voit le jour dans les nouveaux quartiers, notamment à Etavez.

Mme Véronique Zwald, déclarant ses intérêts car elle habite à la place du Grand-Mont, signale que trois candélabres ne s'allument plus depuis le terminus de la ligne TL 8 à la place du Grand-Mont, et ceci depuis un certain temps.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, prend note du signallement et imagine qu'il s'agit probablement d'une défaillance que les services concernés iront contrôler.

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe que le dimanche 14 décembre 2025, Le Mont-sur-Lausanne inaugurera le prolongement de la ligne tl 54. A cette occasion, la Commune offre 200 billets aux habitants du Mont-sur-Lausanne pouvant être obtenus via SMS. Comme le savent déjà les membres du Conseil, le quartier des Planches ne sera malheureusement pas encore desservi, le premier arrêt se trouvant au niveau du Chalet des Enfants.

17. Communication du Président et du bureau

Réorganisation des commissions à la suite de la dissolution du groupe UDC

Le procès-verbal de la séance ayant eu lieu le 4 novembre 2025 se trouve dès à présent dans l'espace réservé au Conseil communal, sur le site internet communal. Ce dernier a également été envoyé à tous les membres du Conseil pour information.

Remise des rapports des commissions ad hoc - art. 40 RCC

Le Président rappelle l'importance de remettre les rapports de commission une semaine avant les séances du Conseil communal, le lundi à midi, ou, cas échéant, d'au moins avertir le secrétariat du Conseil communal assez en amont du retard à venir.

⁴ Annexée au procès-verbal, sur le site internet communal

Le règlement du Registre des intérêts⁵ a été modifié au point g) : ajout concernant les cas sensibles nécessitant de ne pas indiquer son n° de parcelle pour des raisons de sécurité évidentes – selon son activité professionnelle ou personne inscrite sur liste rouge par exemple.

Engagement de l'assistante pour le secrétariat CC

Mme Natacha Blanc commencera ses nouvelles activités le 1^{er} janvier 2026 à un taux d'activités de 10-15% annualisé. La signature de son contrat est prévue pour le 15 décembre 2025 et son assermentation aura lieu lors de la 1^{ère} séance du bureau de 2026, soit le 6 janvier. Le bureau du Conseil se réjouit de cette nouvelle arrivée et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

18. Propositions individuelles et divers

Mme Ariane Annen Devaud relève les nombreux changements survenus au sein de la COGEST et regrette ceux-ci, les commissions permanentes nécessitant une certaine constance. Elle remercie néanmoins les nouveaux membres et félicite les membres restants pour leur engagement.

Mme Ariane Annen Devaud remercie la Commune pour les jolies décorations installées vers l'Eglise mais demande où sont passées les magnifiques guirlandes lumineuses bleues qui étaient installées le long de l'allée de l'Eglise - qui ressemblaient à des gouttes d'eau tombantes.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, informe que les décorations changent d'une année à l'autre - certains aiment, d'autres moins. D'un point de vue urbanistique, il s'agit aussi de repenser l'éclairage dans les espaces publics.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, précise qu'une partie du matériel utilisé était passablement abîmé ou ne répondait plus à certaines normes.

Mme Véronique Blanc suggère que, pour la future législature, les ordres du jour soient moins chargés lorsqu'il s'agira de traiter le budget communal en décembre, en reportant les objets non urgents en janvier par exemple. En effet, cette séance se termine tardivement (23h00 passé), ce qui va certainement écourter les moments de partage durant l'apéro de Noël prévu en fin de séance.

M. Stéphane Simon demande des nouvelles concernant la pollution du ruisseau de La Millière. Il rappelle qu'une résolution votée par le Conseil communal demandait à la Municipalité de communiquer à ce sujet auprès de la population.

Mme Nadège Longchamp, municipale Mobilité et infrastructures, répond que les services suivent ce qu'il se passe au niveau des ruisseaux et des bassins de rétention d'eau et que, comme rien n'a été communiqué à ce sujet dernièrement, il n'y a donc pas de communication particulière à effectuer.

Mme Antoinette Emery, concernant la promenade le long de la rivière du Flon, a constaté que quelques ponts, qui avaient résisté à une forte crue survenue il y a quelques années, avaient récemment été enlevés. Est-il prévu de les remplacer ?

M. Olivier Descloux, municipal, informe que ces ponts se trouvaient sur le territoire d'Epalinges et que les autorisations pour les remettre en place ne sont plus délivrées, la DGE considérant qu'ils ne sont plus adéquats en cas de crues et de dangers.

M. Rolf Schneider déplore que le budget pour le vote électronique n'ait pas été approuvé aujourd'hui, alors que ce soir, le comptage effectué par les scrutateurs pour trois votes a été un désastre. Il souhaiterait que le Conseil communal étudie tout de même la possibilité d'obtenir un système de vote électronique.

MM. Marc Maillard et Jean-Pierre Moser, concernant l'arrêt prévu aux Planche pour la ligne tl 54, demande respectivement quand est-ce que l'arrêt sera desservi, s'il y aura une solution provisoire, et quand est-ce que le Canton donnera finalement sa décision concernant cette demande d'arrêt datant de plus 6 mois ?

⁵ Se trouve dans l'espace réservé du Conseil communal, sur le site internet communal

Mme Nadège Longchamp, municipale, espère que la mise à l'enquête pourra se faire au printemps 2026 et que le préavis pourra être présenté au mois de mai ou juin. Il faudra ensuite compter huit mois de travaux. Il n'y aura pas de solution provisoire car la route cantonale, dangereuse, ne le permet pas. La Municipalité, restant toujours dans l'attente d'une décision concernant son projet envoyé au Canton, a profité de sa rencontre du jour avec la Préfète de Lausanne pour lui signaler son souhait d'avoir une réponse rapide afin de pouvoir avancer sur ce projet.

M. Jean-Pierre Moser, faisant suite à son interpellation « Procédure de consultation relative aux modifications des ordonnances fédérales en matière de limitation de vitesse: quels effets sur les projets communaux et quel positionnement de notre commune ? » souhaite savoir si la Municipalité a signé la lettre ouverte mise à sa disposition pour exprimer son opposition aux modifications.

M. Nadège Longchamp, municipale, répond que la Municipalité a décidé de suivre le Conseil communal dans son refus de la résolution. Elle n'a donc pas signé le document.

Mme Brigitte Besson remercie la Municipalité pour avoir organisé, en collaboration avec Politiciennes.ch, la soirée « Ça y est ! Je m'engage pour ma commune ». C'était une réussite grâce à la qualité, l'authenticité et la diversité des intervenant.e.s. Elle constate que dans le public de cette séance, des personnes y étaient présentes, ce qui est très positif pour la démocratie locale.

Mme Véronique Zwald déclare ses intérêts car elle travaille chez Pro Senectute Vaud et demande si le Canton a été approché concernant la mise à disposition de logements seniors de type LADA (Logement adaptés avec accompagnement) qui sont conventionnés par le Canton.

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, informe que la Municipalité a rencontré la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) pour discuter de l'implémentation de LADA, d'un nouvel EMS ou d'une extension d'EMS, et de centres d'accueil temporaires. A noter que la DGCS a salué le fait que la Commune s'y intéresse. Cependant, cela prendra du temps car la Commune ne possède pas de propriétés. Elle doit discuter avec les promoteurs et les propriétaires pour la mise à disposition de ce type de logement. Il existe plusieurs possibilités comme l'aide à la pierre pour soutenir les propriétaires qui s'y intéresseraient. La Commune travaille actuellement sur ce sujet et souhaite le faire avancer.

Mme Natalie Betscha informe qu'elle a avisé le Service de l'environnement de l'existence d'un nid de frelons asiatiques le 15.11.2025, avec copie au Canton qui a répondu le 3.12.2025. A ce jour, le Service de l'environnement n'a toujours pas donné réponse à son courriel. Ayant constaté le 22.11.2025 que le nid était tombé, elle souhaiterait savoir si la Commune était finalement intervenue.

M. Olivier Descloux, municipal, ne peut pas répondre à cette question car il n'est pas au courant de toutes les demandes arrivant au Service de l'environnement, et elles sont nombreuses. De fait, il invite les particuliers à signaler les nids via les plateformes dédiées, et informe également qu'il existe une subvention communale pour enlever ces nids de sa propriété.

Contre-appel : Alain Chabloz, Yves-Daniel Essomba, Fernand Henny, Régis Lagniaz, Giuseppe Mantovani, Solomandimby Marguerat, Pascal Menétrey, Nicolas Mojon, Martin Müller, Véronique Zwald.

Le Président lève la séance à **23h20**.

La prochaine séance aura lieu le lundi 23 février 2026 à 20h00, à la salle du Conseil communal.

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 janvier 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

 Le président Christophe Blanc		 La secrétaire Alexandra Magnenat
--	--	--

Annexes : Démission du Conseil communal de M. Pietro De Gregorio
Démission du bureau du Conseil de M. Nicolas Dupuis
Démission de la COGEST de Mme Frédérique Beauvois
Démission de la COGEST de Mme Chimène Maraviglia
Intervention de M. Rolf Schneider, président de la CCU – Réponse au postulat
« Développement de la commune : où va-t-on et jusqu'où ? »
Intervention de M. Stéphane Simon - Interpellation « Pour le respect des règles de construction au Mont-sur-Lausanne (PA Valleyre) »

Pietro De Gregorio
Conseiller communal
ch. Pré-Marin 8
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Commune du Mont-sur-Lausanne
Secrétariat du Conseil Communal
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Le Mont-sur-Lausanne, le 20.11.2025

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Par la présente, je vous communique ma décision de me retirer de mes fonctions de membre du conseil communal à compter du 30 novembre 2025.

Cette décision, est motivée par des problèmes de santé auxquels je suis confronté et qui m'empêchent d'exercer pleinement mon travail d'élu au sein du Conseil et de ses commissions. Il m'est donc apparu que je ne serais plus en mesure de remplir mes obligations et responsabilités de manière adéquate.

Ce fût un plaisir de travailler aux côtés de personnes engagées et dévouées au sein du Conseil. Je souhaite à mon successeur, au sein de Groupe SEL-MC, beaucoup de plaisir dans cette fonction.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs conseillères et les conseillers, l'assurance de ma parfaite considération.

Pietro De Gregorio
Conseiller communal



De : Nicolas Dupuis

Envoyé : jeudi, 6 novembre 2025

Objet : Démission du bureau

À l'attention du Président du Conseil communal et des membres du bureau du Mont-sur-Lausanne

Le Mont-sur-Lausanne, le 6 novembre 2025

Objet : Démission du Bureau du Conseil communal

Monsieur le Président, Madame la secrétaire,

Par la présente, je vous informe de ma décision de remettre ma démission du Bureau du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne, avec effet immédiat.

Cette décision fait suite à la dissolution du groupe UDC et Indépendants de droite, qui modifie la représentativité au sein des organes du Conseil. Dans ce nouveau contexte, il me semble cohérent et respectueux envers l'institution de libérer ma place au sein du Bureau. De plus ma motivation de contribuer à l'organisation des activités du conseil est considérablement réduite vu que les élus du parti que je représente ne pourront plus y participer pour la plus part.

Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, ainsi que les 4 présidents/présidente avec lesquels j'ai pu travailler et voir les coulisses de l'organisation du conseil, pour leur collaboration, leur disponibilité et l'esprit constructif qui a toujours prévalu dans nos travaux.

Je regrette cette fin un peu abrupte, j'aurai préféré terminer la législature autrement, malheureusement les circonstances auront fait que cela ne se fasse pas.

Je reste bien entendu à disposition pour toute transition nécessaire jusqu'à l'entrée en fonction de mon successeur et pour le dépouillement du 30 novembre si ma présence est indispensable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Nicolas Dupuis

Élu UDC – Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

De : Beauvois Frédérique
Envoyé : vendredi, 5 décembre 2025
Objet : Démission

Mes chers collègues,

Je vous informe de ma démission de la COGEST, qui prendra effet lors de la prochaine séance du conseil communal du 8 décembre. Suite à la démission de Pietro De Gregorio du conseil communal, nous accueillerons un nouveau collègue au SEL, Nicolas Giroud, enthousiaste à l'idée de rejoindre une commission de surveillance.

Je lui cède volontiers ma place, convaincue qu'il pourra consacrer davantage de temps à vos travaux que je n'ai pu le faire jusqu'à présent. Il siégera ainsi parmi vous lors de votre prochaine séance du 15 décembre. Je lui ai d'ores et déjà transmis votre calendrier pour l'année scolaire 2025–2026.

J'aurai le plaisir de vous saluer de vive voix lors de l'apéro de Noël de ce lundi. D'ici là, je vous souhaite une excellente fin de semaine.

Bien à vous,

Frédérique Beauvois

De : Chimène Maraviglia
Envoyé : samedi, 6 décembre 2025
Objet : Démission de la COGEST au 31.12.2025

Monsieur le Président de la COGEST,
Monsieur le Président du Conseil Communal,
Chers et chères collègues,

Je vous informe de ma démission à la Commission de gestion (COGEST) au 31.12.2025

Je serai remplacée par notre collègue, la Conseillère communale Viviane Prats qui sera présente dès la séance du 2 février 2026.

Je remercie les membres de la COGEST pour ces deux années passées au sein de cette commission.

Ce fut très enrichissant humainement.

L'expérience politique est une haute école de formation continue humaine, personnelle et sociale. Je suis très heureuse de la vivre pour le développement de notre commune.

Au plaisir de faire la dernière séance COGEST de l'année 2025, je vous remercie pour votre attention et vous présente mes meilleures salutations.

Chimène Maraviglia

Point 10. Réponse de la Municipalité au postulat : Développement de la commune : où va-t-on et jusqu'où ? - **Intervention de M. Rolf Schneider, Président de la CCU**

Madame la Syndique, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Monsieur le Président, chers collègues,

Comme président de la CCU, j'aimerais donner mon avis à cette réponse.

Je constate que nous avons une vision claire et mesurée.

Quels sont les points essentiels :

- La Municipalité opte pour un développement communal maîtrisé et durable : elle souhaite concilier croissance (logements, population) et qualité de vie locale, tout en respectant l'environnement.
 - Elle souhaite que la commune pourrait atteindre environ 13'000 habitants d'ici 2040. C'est aussi la vision de la CCU qui a été communiquée plusieurs fois à la municipalité.
 - L'urbanisme communal se redessine autour d'un nouveau centre-village, via un plan d'affectation adopté, permettant la construction de logements, commerces et espaces publics, ce qui dynamisera le cœur du Mont-sur-Lausanne. La CCU est très favorable à cette Centralité.
 - Des infrastructures adaptées sont prévues : un nouveau site scolaire (à Champs d'Aullie) pour accueillir les enfants, anticipant l'augmentation de la population jeune. Un membre de la CCU a participé dans le jury qui a sélectionné le vainqueur.
 - La mobilité et les transports publics font partie du projet : prolongations et améliorations du réseau de bus, facilitation des déplacements vers Lausanne et vers le nord ou en diagonale avec un développement de la mobilité douce. La CCU a pu étudier un travail bachelor qui donnait des idées pour la voie verte des vélos et nous attendons avec impatience le plan de mobilité de la commune.
-

Toutes ces réponses sont encourageantes

- Le projet montre une volonté d'équilibrer croissance et préservation du cadre de vie — ni densification excessive, ni stagnation.
- En misant sur un centre communal attractif (logements, commerces, services), la commune anticipe ses besoins tout en renforçant la cohésion locale.
- L'attention portée sur les infrastructures scolaires et la mobilité témoigne d'une vision orientée vers le bien-être des habitants — famille, enfants, seniors, mobilité douce...
- Enfin, la démarche apparaît planifiée, transparente et progressive — plutôt que des changements brusques, il s'agit de projets structurants et clairement préparés.

J'aimerais encore rendre attentif à des Points importants et d'éléments à surveiller

1. Capacité des infrastructures sur le long terme

Même si les projections sont revues à la baisse, une croissance continue jusqu'en 2040 peut nécessiter des adaptations supplémentaires (écoles, accueil de l'enfance, mobilité). Il faudra vérifier régulièrement que les infrastructures suivent le rythme réel d'évolution.

2. Mobilité et trafic routier

L'amélioration des transports publics est positive, mais l'augmentation de la population peut accentuer la pression sur les axes routiers existants. Une coordination fine avec Lausanne et les TL restera essentielle.

3. Maîtrise de la densification

Le développement du centre-village est un atout, mais la densification doit rester qualitative : qualité architecturale, espaces verts, intégration dans le paysage, gestion du bruit et de la circulation. Je salue ici l'initiative de Madame la syndique qui a permis à la CCU de faire une promenade avec le CURB et le SURB dans la commune pour faire un diagnostic.

4. Équilibre entre logements et équipements publics

L'attrait du Mont risque d'augmenter la demande en logements. Il faudra maintenir un bon équilibre entre construction, services publics, espaces de loisirs et disponibilité foncière.

5. Communication et adhésion de la population

Les projets structurants peuvent susciter interrogations ou résistances. Une communication transparente, progressive, et un dialogue continu avec les habitants contribueront à assurer l'adhésion et à éviter les malentendus. Nous aimerions éviter un 2ème désastre à la Valleyre.

Merci pour votre attention.

Rolf Schneider

Le Mont-sur-Lausanne, le 8 décembre 2025

Point 13. Interpellation de Kate Muddiman-Frey « Pour le respect des règles de construction au Mont-sur-Lausanne (PA Valleyre) » - **Intervention de M. Stéphane Simon**

Je déclare mes intérêts en tant que co-président de l'association MontAvenir, association qui a déposé une pétition munie de 160 signatures auprès de la Municipalité, afin que celle-ci fasse respecter les lois et règlements à La Valleyre.

Je remercie la Municipalité pour la communication en amont de cette séance. Ce qui me rend triste dans cette affaire, en tant que citoyen, c'est de constater avec la réponse de la Municipalité, qu'il faut faire des contorsions pour tenter de cacher l'évidence : 400 mètres de barrières de 2m de haut ont été installées en passant en force et en faisant fi des procédures et du règlement communal en vigueur. Tout le monde sait que ces clôtures qui n'ont rien à voir avec un treillis n'ont rien à faire là — la commune, les propriétaires, et même les juristes, ceux qui défendent l'association MontAvenir n'ont pas eu besoin de 17 mois pour le déterminer.

Revenons aux faits et tout est vérifiable... Les représentants des propriétaires avaient annoncé leurs intentions dans un tout-ménages début juillet 2024 pour lancer leur campagne contre l'initiative. Les barrières ont été posées entre le 17 et le 18 juillet 2024, soit bien avant de prendre des renseignements auprès du service de l'urbanisme comme évoqué dans la réponse de la Municipalité. L'information à la commune et la prise de renseignements s'est donc faite suite aux réactions des Montains et donc après la pose des éléments de chantier !

La Municipalité et les services ont été mis devant le fait accompli ; ce qui a empêché de fait toute forme de négociation en amont. Des négociations qui auraient permis d'assurer la sécurité des passants, de laisser libres les accès aux sentiers pédestres, de maintenir les corridors faunistiques et de ne pas tergiverser pendant 1 an et demi sur l'application des lois d'aménagement du territoire.

Au Mont et c'est juste NORMAL des propriétaires en conflit avec la Commune devront faire démonter leurs clôtures non réglementaires, et la Commune menace logiquement de le faire à leurs frais si ces propriétaires n'obtempèrent pas. Alors qu'y a-t-il de différent à la Valleyre ?

De plus ces éléments de chantier polluent de façon chronique avec du plastique, le pré qui va nourrir les vaches de M. Chabloz (échantillons ramassés par terre). En tant que coprésident d'une association qui défend l'environnement, je ne peux que m'en émouvoir.

Les citoyens demandent à Municipalité de faire en sorte d'appliquer les règlements de la même manière pour tout le monde indifféremment de la charge émotionnelle ! Je vous remercie.

Stéphane Simon

Le Mont-sur-Lausanne, le 8 décembre 2025